

TOURS

SES MONUMENTS, SON INDUSTRIE, SES GRANDS HOMMES

GUIDE

DE L'ÉTRANGER

DANS CETTE VILLE ET SES ENVIRONS.

PAR ALEX. G...

Membre du Conseil général administratif de la Société Française
pour la conservation des Monuments historiques ; de la
Société archéologique de Touraine, etc.

Orné des vues des principaux monuments.

Prix : 2 fr. 50 c.

Tours ,

Chez O. LECESNE, Imprimeur, rue Royale, 58,
et chez tous les Libraires.

1844.

PLACE DU PALAIS-DE-JUSTICE.

Cette place a été nouvellement construite. Sa position, à l'extrémité méridionale de la rue Royale, son contour, formé de bâtiments élégants, construits d'après un plan symétrique, la belle grille qui la sépare du bourg Saint-Étienne, les allées du mail, le palais de justice, tout concourt à faire de cette place un des plus beaux quartiers de la ville.

Ses aboutissants sont : la rue Royale, le boulevard Heurteloup, le boulevard Béranger, et la route royale de Paris à Bordeaux.

PLACE DE LA TRANCHÉE.

Cette place est située à l'extrémité septentrionale du pont. La bascule destinée au pesage des voitures se trouve à l'est, la barrière Saint-Cyr à l'ouest et celle de la tranchée au nord.

Elle date de l'achèvement du pont. Ses aboutissants sont : la levée Saint-Symphorien , la route de la Tranchée , la levée de Saint-Cyr et le Pont.

MONUMENTS CIVILS.

PALAIS DE JUSTICE.

Sous ce titre nous comprenons : 1^o le Palais-de-Justice proprement dit , 2^o la Caserne de la gendarmerie , 5^o le Pénitencier ou maison d'arrêt.

Ces trois établissements séparés et distincts, mais qui communiquent facilement entre eux , occupent une surface de 15,740 mètres carrés. Ils sont limités au nord par la rue des Jardins , à l'est par la rue Royale , au sud par le Mail , à l'ouest par la rue du Chardonnet.

Leur inauguration a eu lieu le 14 novembre 1845.

PALAIS-DE-JUSTICE. — Le Palais-de-Justice se compose de la Cour d'assises , du Tribunal de première instance , de la Justice de Paix et de toutes les dépendances que nécessitent les services divers. Le receveur des actes

judiciaires , chargé de la taxe des témoins et de l'enregistrement des actes urgents y a son bureau.

La salle des Pas-Perdus, décorée des attributs de l'ordre ionique , est admirable d'élégance et de proportions ; elle est sans contredit la partie la plus remarquable du monument. Les salles d'audience sont vastes et d'un style noble et plein de majesté. Les dispositions architectoniques de l'extérieur appartiennent à l'ordre dorique. La sévérité des formes, leur pureté s'harmonisent parfaitement avec la destination de cet édifice ; il est difficile de comprendre quelque chose de plus convenable et de plus beau. L'architecte, M. Jacquemin père, homme de science et de goût, qui en a conçu le plan et dirigé les travaux avec une grande habileté, s'est inspiré des meilleurs maîtres et des premiers artistes de notre époque. En cherchant à définir sa plastique, dans sa plus grande généralité , nous ne pouvons mieux l'expliquer qu'en disant qu'elle nous a paru un produit naturel de l'architecture de la renaissance combiné avec l'imitation intelligente des grands ouvrages d'architecture civile grecs ou romains ; on ne saurait rien demander de plus à un architecte.

L'emplacement affecté au palais de justice est de 8,640 mètres carrés. Les frais de construction se sont élevés à 652,796 francs.

GENDARMERIE. — La caserne de la Gendarmerie occupe

l'aile du bâtiment qui donne sur la rue Royale ; construite dans les meilleures conditions pour les besoins du service, elle contient des logements pour 24 gendarmes et leurs familles, des dépendances pour l'administration de la légion, et des écuries pour 54 chevaux. Frais de construction : 355,217 fr.

PÉNITENCIER. — Le Pénitencier ou maison d'arrêt est conçu d'après le système d'isolement complet des détenus. Il présente trois étages de cellules au nombre de 122, qui donnent intérieurement sur un triple couloir en forme de T. Dans toute la hauteur du bâtiment, au centre des trois branches du T, s'élève un autel placé de telle sorte que chaque détenu peut entendre l'office divin et voir le célébrant sans sortir de sa cellule, sans être reconnu de ses compagnons de captivité. Des galeries communiquant entre elles par cinq ponts jetés sur le couloir règnent le long des cellules du premier et du second étage. On y arrive au moyen de quatre escaliers, un à chaque extrémité des branches du T, et un 4^e au centre ; les espaces vides situés à l'intérieur, entre les branches du T, sont occupés par deux préaux divisés chacun par quatre cours destinées à la promenade des prisonniers, mais disposées de manière qu'un seul gardien par préau peut surveiller très-facilement tout ce qui se passe dans les quatre cours. Le bâtiment et les préaux sont entourés d'un chemin de

nous suffira de dire que cet établissement, sous le rapport de la distribution générale des bâtiments, comme sous celui du classement des malades en raison de leurs besoins et de leur situation, ne servira jamais de modèle aux administrateurs qui voudront faire restaurer ou créer un asile d'aliénés.

En 1843, le nombre des aliénés qui ont séjourné dans cette maison a été de 117. Dans ce chiffre figure une grande quantité d'individus atteints d'idiotie. Le chiffre total de la dépense a été de 43,273 fr.

TOUR CHARLEMAGNE,

RUE SAINT-MARTIN.

Magnifique débris du moyen-âge, la tour Charlemagne formait l'extrémité du transept septentrional de l'antique basilique de Saint-Martin. Nous ne rappellerons pas ce que nous avons dit plus haut (1) des époques de calamités et

(1) Page 27 et suivantes.

Les portes les plus remarquables sont la Porte-de-Fer et celle de la Tranchée, qui a conservé ses anciens pavillons.

PROMENADES PUBLIQUES.

Des promenades, désignées sous le nom général de Mail, entourent la ville au midi et au nord-ouest. Nous avons indiqué, en parlant des places publiques, pag. 147 et suivantes, celles qui sont plantées d'arbres, et qui, par conséquent, doivent être considérées comme des promenades publiques, ce sont : 1^o la place d'Aumont, 2^o la place du Chardonnet; 3^o la place Saint-Venant; 4^o la place du Champ-de Mars; 5^o la place Foire-le-Roi; toutes à l'exception de la dernière, portent aussi le nom de Mail. Il ne nous reste plus à décrire que le mail situé au midi de la ville, et les deux petits Mails que l'on rencontre à droite et à gauche de la place Royale, lorsqu'on arrive à Tours par le magnifique pont qui lui sert d'entrée au nord.

MAIL.

Cette promenade, située au sud de la ville, est une des

plus belles du royaume. Au côté nord, des hôtels où se trouve réuni le confort à l'élégance, des habitations charmantes, le collège royal, le palais de justice ; à l'est, le canal du Berry et les barques nombreuses qui sillonnent ses eaux ; au sud, une campagne riante et fertile qu'arrose la rivière du Cher, des prairies émaillées de fleurs, des maisons de plaisance groupées çà et là dans la plaine ou sur les hauteurs, des jardins, des guinguettes où le peuple passe le dimanche à s'amuser, à s'étourdir en famille pour oublier ses labeurs de la semaine ; à l'ouest, de riches établissements d'horticulture, les vastes bâtiments de l'hospice, le vieux château du Plessis, tel est le ravissant spectacle qui se déroule aux regards de celui que le loisir ou le soin de sa santé amène sous les frais ombrages des allées du Mail. Il ne sait qu'admirer le plus, ou des richesses de la nature ou du luxe des arts.

Ce fut en 1602 que cette charmante promenade fut créée. Avant cette époque, on se promenait sur le nouveau rempart appelé le Quai Royal, situé au nord de la ville, parallèlement à la Loire. Cependant, comme Tours possédait alors, au midi de son enceinte, de vastes terrains sans culture, on prit le parti de planter sur l'emplacement du *Pall-Mall*, ou jeu de paume, qui occupait une certaine portion de ces terrains, une quadruple rangée d'arbres s'étendant de l'est à l'ouest, depuis la porte Saint-

Eloy jusqu'à 100 mètres en deçà de la porte Bourbon. Un règlement de police défendit aux habitants, sous peine de dix livres d'amende, de s'y promener en temps de pluie, ou lorsque le sol était trop humide. Deux ans plus tard, cette plantation fut continuée jusqu'à la porte Bourbon. Enfin, en 1713, une plantation nouvelle de 558 ormeaux prolongea l'avenue de l'extrémité du faubourg Saint-Etienne au bastion de la Madeleine, et compléta ainsi cette promenade si belle de sa position et de son étendue. Celles qui leur étaient antérieures avaient été abattues en 1787 (le grand Mail), et en 1795, pour le service de la marine (le petit Mail).

Le débarcadère du chemin de fer d'Orléans à Tours va faire disparaître toute la partie du Mail qui s'étend de la place du Palais-de-Justice à la rue Neuve-Saint-Maurice.

MAILS DES CARMÉLITES ET DE S.-JULIEN.

Les deux jolies terrasses que vous apercevez à droite et à gauche de la place Royale, rendez-vous solitaires où l'on ne rencontre que des soldats de passage, des bonnes d'enfants et quelques jeunes gars faisant l'école buisson-

nière, furent plantées d'arbres en l'an VII. Les baraques qui bordaient les terrasses au nord ont été démolies en 1851. Celles du sud ont été conservées. Elles sont occupées durant les foires de mai, d'août et d'octobre par des marchands forains.

Ces deux Mails, dont l'ombrage abrita bien souvent le voyageur fatigué, et d'où la vue s'étend sur les riches coteaux de Saint-Cyr et de Saint-Symphorien, vont être jetés bas. L'Hôtel-de-Ville et le Musée n'auront plus ce bouquet de verdure qui paraît avec tant de coquetterie leur élégante façade. Que nous donnera-t-on à la place ? quelques constructions hybrides sans âge, sans époque, sans caractère dans leur architecture ! Cela sera beau.

JARDIN BOTANIQUE.

La Société d'Agriculture du département, pénétrée depuis longtemps de la nécessité de propager le goût et la connaissance de la botanique, de cette science si utile à l'agriculture, à la médecine et aux arts, s'était vue constamment repoussée par une fin de non recevoir toutes les fois qu'elle avait réclamé le concours de l'administration

dans le but de créer, à Tours, un établissement qui devait être à la fois une École de culture, de greffe et de naturalisation. En vain le préfet actuel, M. d'Entrai-gues, avait offert pour la réalisation de ce projet un vaste terrain dépendant de son hôtel, le Conseil général, tout en reconnaissant l'opportunité d'un établissement de ce genre, avait ajourné indéfiniment la proposition de ce magistrat, toujours si disposé à prêter son appui à tout ce qui est entrepris dans des vues d'utilité publique. Les vœux de la société ont enfin été entendus. Un de ses mem-bres les plus distingués, le vénérable M. Margueron, s'est consacré tout entier à cette œuvre de pénible labeur, et grâce à sa générosité, à son zèle, et surtout à son infatigable persévérance, la ville de Tours possède aujourd'hui un jar-din botanique.

Cet établissement, dont les travaux ont commencé le 1^{er} octobre 1843, sont aujourd'hui terminés (septembre 1844). Il est situé à l'ouest de la ville, en face de l'hos-pice général; sa superficie est de quatre hectares et demi. L'emplacement qu'il occupe est formé aux dépens d'une portion de l'ancien ruau Sainte-Anne, canal de commu-nication entre la Loire et le Cher, immense cloaque, naguères foyer incessant de fièvres intermittentes, d'affec-tions scrofuleuses et scorbutiques, aujourd'hui assaini et comblé par les constants efforts de M. Valwein, maire,

qui, par cette œuvre éminemment utile, accomplie à travers des obstacles de toute nature, avec une grande force de volonté, a montré encore une fois combien il était digne de la confiance du pays.

La fondation de M. Margueron, à laquelle des souscriptions nombreuses, des allocations du Conseil général et du conseil municipal promettent un bel avenir, a reçu des habitants et des étrangers de nombreuses marques de sympathie. Plus de quatre mille plantes lui ont été adressées par MM. les directeurs des jardins royaux de Paris, de Brest, de Rochefort, d'Orléans, de Fromont, et par des amateurs d'une haute distinction, le comte de Ville-neuve, le docteur Bretonneau, Cohen, l'abbé Mauduit, supérieur du petit Séminaire, etc., etc.

Rien n'a été négligé dans l'appropriation de ce local. De magnifiques serres construites sur les plans de M. Margueron, une habitation élégante pour le jardinier en chef, des bassins ornés de jets d'eau, un mur de clôture divisé, à des distances égales, par des grilles en fer, une ceinture de feuillage jetée avec beaucoup de grâce autour de l'enceinte, tout cela compose un tableau dont le charme échappe à la description.

La classification des plantes a été faite d'après la méthode de M. de Jussieu.

Le jardin est ouvert tous les jours excepté le dimanche.

Il faut, pour être admis à le visiter aux heures où le public n'entre pas, une carte de souscripteur ou une permission du directeur. Un tableau sur lequel seront inscrits les noms des souscripteurs sera placé à l'orangerie.

Le cours de botanique est fait à l'école préparatoire de médecine.

CIMETIÈRES.

Naguères, on vendait chèrement aux morts la faveur de déposer leurs cendres aux pieds de nos autels ; les églises étaient de vastes cimetières. Heureux celui dont l'or pouvait y marquer une place ! La vanité du riche, l'avarice des fabriques faisaient taire le danger de ces foyers d'où s'échappaient souvent les miasmes les plus meurtriers. En vain les statuts des conciles, les décrets de nos rois proscrivirent un abus si funeste ; il fallut une catastrophe inouïe pour que l'humanité recouvrât ses droits et vît cesser un pareil abus. Grâce à cette époque, l'habitant peut, avec sécurité, implorer pour ses pères le Dieu de miséricorde, la pierre qu'il embrasse ne le repousse plus.

Les Cimetières de la ville sont situés à l'est et à l'ouest. Le Cimetière de l'ouest est bien tenu, mais sa position est